

IMPEK

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	IMPEK
Famille du produit	Dégraisseur
Usage recommandé	Nettoyant tout usage.
Fabricant	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	3

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classifié selon la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

Classification

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 5; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 5; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

Identificateur du produit : Impek - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 01 de 08

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage :

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
2-Butoxyethanol	111-76-2	5 - 10	EC 203-905-0	Sans Objet
Dodecylbenzene sulfonate de sodium	25155-30-0	1 - 5	EC 246-680-4	Sans Objet
C12-15, Alcool ethoxylé	68131-39-5	1 - 5	EC 500-195-7	Sans Objet
Sodium Metasilicate	6834-92-0	1 - 5	EC 229-912-9	Sans Objet
C9-11, Alcool ethoxylé	68439-46-3	1 - 5	EC 500-446-0	Sans Objet
Xylenesulfonate de sodium	1300-72-7	1 - 5	EC 215-090-9	Sans Objet

Notes

Les pourcentages exacts des substances divulguées au dessus sont considérés en tant que des secrets commerciaux.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

De petites quantités éclaboussées dans les yeux peuvent causer des dommages irréversibles lésions tissulaires et cécité. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer les yeux pendant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protège les yeux indemnes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si l'irritation de l'oeil persiste, consultez un spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Un traitement spécifique est nécessaire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les effets sont immédiats et retardés. Les symptômes peuvent inclure des cloques, des irritations, des brûlures et des douleurs. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, heure du contact). Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Revoir la section 2 de la FDS pour voir tous les dangers potentiels.

Identificateur du produit : Impek - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand volume.

Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, liant universel, sciure (bran de scie)).

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer ce produit. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les ruptures de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Ne jamais ajouter d'eau à un produit corrosif. Toujours ajouter les produits corrosifs lentement à de l'eau FROIDE. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Ne jamais réutiliser de récipients vides, même s'ils semblent propres. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés selon la méthode permettant de réduire l'exposition au minimum.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Identificateur du produit : Impek 3 - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 08

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
2-Butoxyethanol	20 ppm		25 ppm			

Mesures de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Utiliser une protection respiratoire à moins qu'une ventilation adéquate soit fournie ou l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont dans les limites recommandées d'exposition.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Liquide jaune claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Fruitée
Seuil olfactif	Sans objet
pH	>= 13
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	>= 1.058 (estimé)
Solubilité	Soluble peu importe les proportions dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Sans objet (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	Pas disponible
Densité en vrac	Sans objet
Tension superficielle	Sans objet
Température critique	Sans objet
Tension de vapeur à 50 °C	Sans objet
Concentration des vapeurs à saturation	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Identificateur du produit : Impek 3 - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Stable

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures. Lumière du soleil. Matières incompatibles. Conditions acides (pH bas). Surfaces chaudes.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), acides organiques (p. ex. acide acétique), acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes d'azote.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
2-Butoxyethanol	925 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	320 mg/kg (lapin)	300 mg/kg (lapin)
Sodium Metasilicate	2.06 mg/kg (rat)	857 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rat)
C9-11, Alcool ethoxylé		3000 mg/kg (lapin)	2000 mg/kg (rat)
Xylenesulfonate de sodium		7200 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)
Dodecylbenzene sulfonate de sodium		480 mg/kg (rat)	
C12-15, Alcool ethoxylé		2000 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (lapin)

Inhalation ATEmix = 68.36 mg/L (4-hour exposure) (dust/mist)

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (inhalation)

Oral ATEmix = 3875.46 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 4405.29 mg/kg

1% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer des lésions oculaires irréversibles.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

EDTA peut causer de la sensibilisation cutanée et le mélange contient 0.75%=0.1%

L'expérience sur les humains montre une réaction cutanée allergique (sensibilisation de la peau). Cependant, l'exposition ne s'est pas produite sur les lieux de travail.

Identificateur du produit : Impek - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égal à 0,1% est identifié comme probable, possible ou confirmé carcinogène humain par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
2-Butoxyethanol	1474 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))			1840 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))
Sodium Metasilicate	2320 (96 heures)			
C9-11, Alcool ethoxylé	5-10 mg/L (96 heures)	5-10 mg/L (48 heures)		10-100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)
Xylenesulfonate de sodium	1000 mg/L (96 heures)	1000 mg/L (Daphnia pulex (puce d'eau); 48 heures)		230 mg/kg mg/L (72 heures)
Dodecylbenzene sulfonate de sodium	1.67 mg/L (96 heures)	2.4 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		47.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)
C12-15, Alcool ethoxylé	5-10 (96 heures)	5-10 (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		10-100 (Desmodesmus subspicatus (algue); 72 heures)

Persistance et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

Identificateur du produit : Impek - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Recommandation des méthodes de traitement des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, à moins dilué ou neutralisé de manière significative.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

Recommandation pour emballages non nettoyés:

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	3266	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Sodium Metasilicate)	Classe 8	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction. Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 304 RQ. SARA Title III - Section 311/312 : Danger aigu pour la santé SARA Title III - Section 302 : Aucun produit chimique de ce produit n'est soumis à déclaration exigences du titre III de la LEP, section 302. SARA Title III - Section 313 : Les composants suivants sont soumis à des niveaux de déclaration établi par SARA Titre III, Section 313: 2-butoxyéthanol 111-76-2 3.9714%.

Réglementation personnalisée 1

Europe :

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Oui.

European List of Notified Chemical Substances (ELINCS) : Non.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Identificateur du produit : Impek - Ver. 1

Date de préparation : le 05 décembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Date de préparation	le 05 décembre, 2017
Indicateurs de révision	Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 05 décembre, 2017: SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE; Limites d'exposition.
Signification des abréviations	CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Fiches signalétiques des fournisseurs, https://echa.europa.eu/fr/ http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx .
Autres informations	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.